

Règlement Jeu-Concours Chasse aux Lutins de Noël

Article 1 : Organisateur

L'association « UCAT- Les Vitrines de Tours » 4 bis rue Jules Favre 37000 Tours, organise un jeu gratuit de type jeu-concours intitulé « la Chasse aux Lutins de Noël » du 28 Novembre au 24 décembre 2015 dans le Centre-Ville de Tours.

Article 2 : Modalité de participation

La participation à « la Chasse aux Lutins de Noël » est gratuite et ouverte à toute personne majeure ou mineure, à l'exception des membres de l'association organisatrice.

Toute personne souhaitant participer au jeu concours devra télécharger l'application « Pirates de Loire » disponible gratuitement sur l'App Store (iOS 8 ou +) ou le Play Store (Android 4.1 ou +).

Le jeu se décompose en quatre rallyes-découverte intitulés « Le Lutin Bleu/Vert/Jaune/Violet des Vitrines de Tours » - accessibles dans l'application.

Pour chaque rallye, les joueurs répondent à des énigmes en se déplaçant dans le Centre-Ville de Tours et saisissent directement les réponses sur leur appareil mobile.

Chaque rallye peut être réalisé isolément de manière indépendante des autres rallyes. Il donne accès à des tirages au sort dits intermédiaires qui permettent de gagner des lots (cf. Article 4).

Un super tirage au sort clôturera l'animation dénommée « la Chasse aux Lutins de Noël » : il sera réalisé parmi les joueurs ayant résolu les quatre rallyes.

Article 3 : Tirages au sort

Le Super tirage au sort sera réalisé le 28 décembre par Maître DEGAN, Huissier de Justice à 15-17 rue Gougéard, Espace Gougéard - 3ème étage, 72000 LE MANS.

Il se fera parmi les joueurs ayant complété et réussi les quatre questionnaires appropriés à chaque rallye, ces joueurs étant déclarés gagnants des quatre étapes de chasse aux lutins de Noël.

Des tirages au sort intermédiaires seront réalisés le 7, 14 et 21 décembre, pour chacun des rallyes, parmi les joueurs qui auront complété et réussi le questionnaire approprié à chaque rallye et ainsi donc auront été déclarés gagnants dans la découverte d'un lutin de Noël, soit bleu, soit vert, soit jaune ou violet.

Les tirages au sort intermédiaires seront réalisés par un programme informatique, de manière aléatoire. Si l'email ou le nom du joueur tiré au sort n'est pas correctement renseigné, un nouveau tirage au sort sera effectué.

Les gagnants d'un tirage au sort intermédiaire d'un rallye seront exclus des autres tirages au sort intermédiaires liés à ce même rallye qui leur a permis de découvrir un lutin soit Bleu, Vert, Jaune ou Violet.

Ces personnes pourront néanmoins participer aux tirages au sort intermédiaires des autres rallyes ainsi qu'au Super tirage au sort qui clôt notre jeu, aux conditions précédemment définies.

Article 4 : Dotations

Pour le **Super tirage au sort du 28/12** parmi les joueurs ayant complété et réussi les quatre questionnaires appropriés à chaque rallye les dotations seront réparties ainsi, par ordre de tirage :

- 1^{er} lot : séjour « élégance » au Château D'ARTIGNY – Grande étape Française Château Hôtel 4****- Valeur 539€
- du 2nd au 4^e lot : 1 Chèque cadeau Vitrites de Tours - valeur 50€
- du 5^e au 9^e lot : 1 Pass (adulte + enfant) au Zoo Parc de Beauval
- 10^e lot : 2 entrées au Jardin de Villedary

Dotations liées au **tirage au sort intermédiaire du 7/12** : dotation unique répartie par ordre de tirage au sort

- Rallye du lutin jaune : [lot1](#) repas pour 2 personnes Restaurant Olivier ARLOT- La Chancelière, [lot2](#) chèque cadeau de 50 €,
- Rallye du lutin vert: [lot 1](#) chèque cadeau de 50 €, [lot2](#) 2 entrées Jardins de Villedary
- Rallye du lutin bleu : [lot 1](#) chèque cadeau de 50 €, [lot2](#) 2 entrées Grand Aquarium de Touraine
- Rallye du lutin violet : [lot 1](#) chèque cadeau de 50 €, [lot2](#) 1 Pass (adulte + enfant) Zoo Parc de Beauval, [lot 3](#) 2 entrées Grand Aquarium de Touraine

Dotations liées au **tirage au sort intermédiaire du 14/12** : dotation unique répartie par ordre de tirage au sort

- Rallye du lutin jaune : [lot 1](#) chèque cadeau de 50 €, [lot 2](#) 2 entrées Grand Aquarium de Touraine
- Rallye du lutin vert : [lot 1](#) Tablette Galaxy Samsung Tab 3, [lot 2](#) chèque cadeau de 50 €,
- Rallye du lutin bleu : [lot 1](#) chèque cadeau de 50 €, [lot2](#) 1 Pass (adulte + enfant) Zoo Parc de Beauval, [lot 3](#) 2 entrées Grand Aquarium de Touraine
- Rallye du lutin violet : [lot 1](#) 2 entrées Grand Aquarium de Touraine, [lot2](#) 2 entrées Jardins de Villedary

Dotations liées au **tirage au sort intermédiaire du 21/12** : dotation unique répartie par ordre de tirage au sort

- Rallye du lutin jaune : [lot 1](#) 2 entrées Jardins de Villedary, [lot 2](#) 1 Pass (adulte + enfant) Zoo Parc de Beauval, [lot 3](#) 2 entrées Grand Aquarium de Touraine
- Rallye du lutin vert : [lot1](#) 1 Pass (adulte + enfant) Zoo Parc de Beauval, [lot 2](#) 2 entrées Grand Aquarium de Touraine, [lot 3](#) 2 entrées Grand Aquarium de Touraine
- Rallye du lutin bleu : [lot 1](#) Tablette Galaxy Samsung Tab 3 , [lot 2](#) 2 entrées Jardins de Villedary
- Rallye du lutin violet : [lot 1](#) Tablette Galaxy Samsung Tab 3, [lot 2](#) chèque cadeau de 50 €,

Les gagnants s'engagent à accepter leur lot tel que proposé. Les lots ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'aucun remboursement en espèces pour quelque cause que ce soit, ni d'aucune autre contrepartie de quelque nature que ce soit. Un gagnant d'un tirage au sort intermédiaire pour une Tablette Galaxy Samsung Tab 3 est exclu du gain d'une autre Tablette Galaxy Samsung Tab 3 pour les autres tirages au sort.

Article 5 : Annonce des résultats

Les gagnants seront contactés par email courant janvier 2016. Ils devront confirmer leur acceptation du lot 30 jours après l'envoi de l'email. La liste des gagnants sera également consultable sur le site www.lesvitrinesdetours.com.

Selon leur nature, les lots seront envoyés soit par courrier, soit par email ou bien encore devront être récupérés dans les locaux des Vitrines de Tours, au 4bis rue Jules Favre, 37000 Tours.

Article 6 : Litige et responsabilité

Le simple fait de participer au jeu en répondant aux énigmes implique l'acceptation sans réserve du présent règlement qui est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par l'organisateur. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler ou de modifier les tirages au sort.

Tout problème lié à l'utilisation ou au fonctionnement de l'application « Pirates de Loire » ne pourra faire l'objet de compensation ou de contrepartie, de quelque nature que ce soit.

La structure organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, en modifier les conditions ou à remplacer le lot gagné par un lot d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Elle se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Les joueurs reconnaissent et acceptent que la responsabilité de la structure organisatrice, ne saurait être engagée directement ou indirectement, pour tout dommage causé au joueur, ou à un tiers à l'occasion du jeu concours ou lors de la réception du lot.